

FESTIVAL CINEMA FOR CHANGE

12^{ème} ÉDITION - RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE, association loi 1901, domiciliée chez WOJO au 88 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, France, organise un Festival de cinéma intitulé « Cinema for Change », défendant les valeurs de l'association : sensibiliser, transmettre, inspirer, mettre en valeur, en diffusant des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles, et en organisant des rencontres.

Le festival Cinema for Change s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme critère pour sélectionner les films, il s'agit des 17 objectifs pour lesquels les 193 pays membres des Nations Unies, se sont engagés de 2016 à 2030.

Le festival Cinema for Change se déroulera au Grand Rex à Paris, du 11 au 15 avril 2023, et célèbrera sa 12^{ème} édition. Il s'agit d'un festival international de cinéma, mettant à l'honneur des films humains, inspirants dans une démarche positive, permettant de créer des moments d'échanges afin d'amener plus de clartés et d'informations sur des sujets d'aujourd'hui qui nous concernent tous.

Le Festival Cinema for Change, est ci-après dénommé « Le festival ».

Le Festival est structuré autour de trois actions :

1_ LES PRIX JEUNESSE

Une compétition de courts métrages composée de trois catégories avec trois Prix, dont le jury est composé d'élèves exclusivement.

2_ LES LONGS MÉTRAGES

- Six longs métrages en avant-première avec une date de sortie prévue en salle, sont en compétition et présentés au cinéma.
- Plusieurs longs métrages sortis l'année précédente, et qui font sens avec les valeurs du Festival, sont ressortis et proposés en salle, suivis de débats avec le public.

3_ LES CINÉ-DÉBATS

Plusieurs tables rondes seront organisées, en ligne ou en présentiel, reprenant les thèmes forts du Festival.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 La participation au festival est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure.

2.2 Les membres de l'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE ne peuvent participer au festival.

2.3 Plusieurs participations par personne physique (même nom, même adresse postale) sont autorisées pendant toute la durée du festival.

2.4 Les informations concernant le festival sont accessibles sur www.cinemaforchange.org

2.5 Toute participation au présent festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le festival se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

2.6 Inscription en ligne sur : www.filmfestplatform.com
puis FESTIVAL, puis CINEMA FOR CHANGE

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1 Le festival sélectionne uniquement des longs et courts métrages de fiction, d'animation ou documentaires liés à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qui servent de critères de sélection :

1. Pas de pauvreté
2. Faim Zéro
3. Bonne santé et bien-être

4. Éducation
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie Aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, Justice et Institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des Objectifs.

3.2 Il est au cœur de ce festival de laisser la plus grande liberté à l'imagination des participants. Toutefois, pour être éligible, les films devront impérativement respecter les critères suivants :

POUR LES PRIX JEUNESSE

- Les courts métrages proposés doivent avoir été réalisés entre 2012 et 2022.
- La durée des courts métrages doit être comprise entre 3 et 20 minutes (générique compris).
- Le thème du film doit correspondre à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable (cf. article 3 – 3.1). Il faut impérativement préciser à quel ou quels ODD se rattache votre court métrage.
- Les courts métrages non francophones doivent être sous-titrés en français et en anglais ; les courts métrages francophones doivent être sous-titrés en anglais seulement.
- Il faut impérativement indiquer la catégorie de Prix dans laquelle le projet est présenté (cf. article 4). Le comité de sélection se réserve le droit de réattribuer le projet à une autre catégorie.

POUR LA SECTION LONGS MÉTRAGES

- Le festival sélectionne en priorité des avant-premières, à savoir des films avec une date de sortie prévue en salle.
- Les longs métrages proposés doivent avoir été réalisés dans l'année N-1 de l'édition en cours.
- La durée des longs-métrages doit être comprise entre 60 et 120 minutes (générique compris).
- Le thème du film doit correspondre à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable, les ODD (cf. article 3 – 3.1). Il faut impérativement préciser à quel ou quels ODD se rattache votre long métrage.
- Les longs métrages non francophones doivent être sous-titrés en français et anglais ; les longs métrages francophones doivent être sous-titrés en anglais seulement.

3.3 Tous les films ne relevant pas de l'entière propriété du participant et ne respectant pas ces précédents critères ne pourront être sélectionnés.

3.4 Le dossier de candidature devra comporter :

- le fichier du film ;
- la mention du ou des ODD auxquels se rattache le film avec un court commentaire explicatif ;
- une fiche technique avec les informations suivantes : titre, réalisateur/réalisatrice, genre, durée, synopsis (en français et en anglais), production, pays de production, année de production, distributeur, thématiques concernées ;
- pour les courts-métrages, la catégorie du Prix dans laquelle le projet est présenté (cf. article 4).

ARTICLE 4 : PROCÉDURES ET MODALITÉS DE SÉLECTION – PRIX JEUNESSE

La compétition de courts métrages est composée exclusivement de trois Prix, et intitulée : **LES PRIX JEUNESSE**.

LES TROIS PRIX

- Le Prix des Enfants (7 à 11 ans)
- Le Prix des Collégiens & Lycéens (12 à 17 ans)
- Le Prix des Étudiants (18 et +)

Le jury des Prix Jeunesse est composé d'élèves qui vont pouvoir participer via leurs institutions scolaires. Un réseau qui est composé aujourd'hui de plus de dix mille élèves/jurys dans plusieurs pays, principalement en France, à Monaco, ainsi que dans six autres pays en Afrique francophone. Nous mettons donc en valeur des auteurs avec des courts métrages qui font sens, mais nous mettons également en valeur les élèves en leur proposant de devenir jury du Festival.

Les élèves votent en exprimant deux notes (coup de cœur et compréhension du court métrage). À la suite de leurs votes, les professeurs organisent « le rendez-vous citoyen » du Festival, un moment d'échange sur les sujets que les élèves viennent de visionner. Pour ce faire, chaque année, nous créons un kit composé : d'un Q&A qui a été renseigné par les réalisateurs et les réalisatrices, ainsi que des informations à jour sur les sujets traités.

L'ensemble des courts-métrages candidats pour les Prix Jeunesse sera réceptionné et porté à la connaissance d'un comité de sélection qui établira une sélection de quatre à cinq courts-métrages par catégorie de Prix. Les courts métrages ainsi sélectionnés en compétition vont être diffusés exclusivement dans les institutions scolaires avec un lien VIMEO.

Canal+ Kids, en tant que partenaire, s'associe par ailleurs au Prix des Enfants et proposera à l'autrice ou à l'auteur de l'un des courts-métrages candidats pour ce Prix un achat pour diffusion exclusive sur sa chaîne. Le choix du court-métrage sera laissé à la discrétion de Canal+ Kids.

En cas de sélection, les participants devront remettre l'ensemble des pièces suivantes au plus tard **le 1er octobre 2022**, par mail à :

info@cinemaforchange.org

- Le film en format MP4 (H264) ou MOV et en résolution 1920x1080px – 24 ou 25fps
- Le trailer du film (pour la promotion du festival)
- L'affiche officielle du film.
- Une photo du réalisateur/réalisatrice
- Un extrait du film de 1 à 2 minutes.
- Une fiche technique avec les informations suivantes : titre, réalisateur, genre, durée, synopsis (en français et en anglais), production, pays de production, année de production, distributeur, thématiques concernées.
- Une image du film au format 1920x1080 (qui sera intégrée au programme).

Toute personne ayant inscrit un film sera informée de la sélection au plus tard le 10 octobre 2022 par email à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.

L'appel à projets est limité à 120 courts-métrages, déposés sur la plateforme Filmfest.

ARTICLE 5 : PROCÉDURES ET MODALITÉS DE SÉLECTION – SECTION LONGS METRAGES

Les longs métrages sont exclusivement proposés par les distributeurs.

Les longs-métrages candidats seront réceptionnés par l'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE. Les longs-métrages pré-sélectionnés en compétition par l'association seront ensuite soumis à un jury qui sélectionnera le film lauréat du Grand Prix Cinema For Change et le film lauréat du Prix Coup de Cœur du Jury.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

6.1 Les Prix Jeunesse se déroulent selon le calendrier suivant :

- Les inscriptions des courts métrages commencent le **28 juillet 2022** et se terminent le **30 septembre 2022**.
- Le comité sélectionnera d'ici le 20 octobre 2022 les courts métrages illustrant le mieux les ODD (article 3).
- La tournée dans les établissements scolaires débutera entre le 20 et le 31 octobre 2022 et se terminera le 28 février 2023.
- La remise des trophées aura lieu lors de la cérémonie de clôture du Festival, le samedi 15 avril 2023.

6.2 Les longs métrages peuvent être soumis jusqu'au **31 janvier 2022**. Pour la section « compétition long métrage », les longs métrages sont exclusivement proposés par les distributeurs.

ARTICLE 7 : GARANTIES

7.1 Tout participant, qui adresse son œuvre dans le cadre du présent festival, certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique, et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

7.2 Tout participant au festival accepte, s'il est sélectionné, que son film soit diffusé gratuitement par le festival lors de projections publiques pendant toute la durée du festival. Pour les courts métrages seulement, le participant accepte, en cas de sélection, que le film soit mis en ligne, durant la période du festival, sur une plateforme de visionnage en ligne et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube) du festival Cinema for Change (le festival peut accepter sous certaines conditions de ne pas mettre en ligne les films si la demande est faite en amont par le réalisateur).

7.3 Toute utilisation d'œuvres existantes est réglementée, l'utilisateur devant se mettre en conformité avec les organismes de gestion de droits d'auteurs.

7.4 Le caractère diffamatoire, raciste, pornographique de l'œuvre ou

encore susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque (selon le jugement de l'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE) sera éliminatoire.

7.5 Après acceptation du règlement, si le film est sélectionné, il est entendu que le film ne pourra pas être retiré du festival.

ARTICLE 8 : MODIFICATION OU ANNULATION DU FESTIVAL

Le festival se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent festival si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9 : INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, et seulement après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

ARTICLE 10 : TROPHÉES

10.1 L'annonce des Prix et la remise des trophées auront lieu lors de la cérémonie de clôture du Festival, le samedi 15 avril 2023.

10.2 Le trophée en forme de témoin symbolise l'esprit du festival. Composé des noms des 8 réalisateurs du film « 8 » qui est à l'origine du festival et du nom du réalisateur et du film lauréat, il sera remis à chaque lauréat.

10.3 La remise des trophées se fera en présence de tous les lauréats (dans la mesure de leur disponibilité). Les déplacements et l'hébergement sont à la charge de chaque participant.



FESTIVAL CINEMA FOR CHANGE **12^{ème} ÉDITION**

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : DIRECTION

1.1 Organisation

L'association Les Amis du Temps Presse, association loi 1901, domiciliée chez WOJO au 88 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur seine, France, organise un Festival de cinéma intitulé « Cinema for Change », défendant les valeurs de l'association : sensibiliser, transmettre, inspirer, mettre en valeur, en diffusant des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, et en organisant des rencontres.

Le festival Cinema for Change s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme critère pour sélectionner les films, il s'agit des 17 objectifs pour lesquels, les 193 pays membres des Nations Unies, se sont engagés de 2016 à 2030.

Le festival Cinema for Change se déroulera au Grand Rex à Paris, du 11 au 15 avril 2023, et célébrera sa 12^{ème} édition. Il s'agit d'un festival international de cinéma, mettant à l'honneur des films humains, inspirants dans une démarche positive, permettant de créer des moments

d'échanges afin d'amener plus de clartés et d'informations sur des sujets d'aujourd'hui qui nous concernent tous.

Le Festival Cinema for Change, est ci-après dénommé « Le festival ».

Le Festival est structuré autour de trois actions :

1_ LES PRIX JEUNESSE

Une compétition de courts métrages composée de trois catégories avec trois Prix, dont le jury est composé d'élèves exclusivement.

2_ LES LONGS MÉTRAGES

- Six longs métrages en avant-première avec une date de sortie prévue sont en compétition et présentés au cinéma.
- Plusieurs longs métrages sortis l'année précédente, et qui font sens avec les valeurs du Festival, sont ressortis et proposés en salle, suivi de débats avec le public.

3_ LES CINÉ-DÉBATS

Plusieurs tables rondes seront organisées, en ligne ou en présentiel, reprenant les thèmes forts du Festival.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 La participation au festival est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure.

2.2 Les membres de l'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE ne peuvent participer au festival.

2.3 Plusieurs participations par personne physique (même nom, même adresse postale) sont autorisées pendant toute la durée du festival.

2.4 Les informations concernant le festival sont accessibles sur www.cinemaforchange.org

2.5 Toute participation au présent festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le festival se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

2.6 Inscription en ligne sur :

<https://www.filmfestplatform.com/#/p/events/a6219c5576c148519fd3a0926623758f>

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION 3.1

3.1 Le festival sélectionne uniquement des longs et courts métrages de fiction ou documentaire liés à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable, qui servent de critères de sélection :

1. Pas de pauvreté
2. Faim Zéro
3. Bonne santé et bien-être
4. Éducation
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie Aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, Justice et Institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des Objectifs.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3.2 Il est au cœur de ce festival de laisser la plus grande liberté à l'imagination des participants. Toutefois, pour être éligible, les films devront impérativement respecter les critères suivants :

LA SECTION COURTS MÉTRAGES

La compétition de courts métrages est composée exclusivement de trois Prix, et intitulé : **LES PRIX JEUNESSE**.

LES TROIS PRIX

- Le Prix des Enfants (7 à 11 ans)
- Le Prix des Collégiens & Lycéens (12 à 17 ans)
- Le Prix des Étudiants (18 et +)

LE JURY

Le jury est composé d'élèves qui vont pouvoir participer via leurs institutions scolaires. Un réseau qui est composé aujourd'hui de plus de dix mille élèves/jurys dans plusieurs pays, principalement en France, à Monaco, ainsi que dans six autres pays en Afrique francophone.

Nous mettons donc en valeur des auteurs avec des courts métrages qui font sens, mais nous mettons également en valeur les élèves en leur proposant de devenir jury du Festival.

Les élèves votent en mettant deux notes (coup de coeur et compréhension du court métrage), à la suite de leurs votes, les professeurs organisent « le rendez vous citoyen » du Festival, un moment d'échange sur les sujets que les élèves viennent de visionner. Pour ce faire, chaque année, nous créons un kit composé : D'un Q&A qui a été récupéré auprès des réalisateurs et des réalisatrices, ainsi que des informations à jour sur les sujets traités.

Les courts métrages sélectionnés en compétition vont être diffusés exclusivement dans les institutions scolaires avec un lien VIMEO.

Canal+ Kids, en tant que partenaire, s'associe au Prix des Enfants et proposera au lauréat de ce Prix, ou à l'ensemble des courts sélectionnés en compétition une diffusion sur sa chaîne.

- Les courts métrages proposés doivent avoir été réalisés entre 2012 et 2022.
- La durée des courts métrages doit être comprise entre 3 et 20 minutes (générique compris).
- Le thème du film doit correspondre à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable (cf. article 3 – 3.1)
- Les courts métrages non francophones doivent être sous-titrés en français et anglais ; les courts métrages francophones doivent être sous-titrés en anglais seulement.

3.3 Tous les films ne relevant pas de l'entière propriété du participant et ne respectant pas ces précédents critères ne pourront être sélectionnés.

3.4 En cas de sélection, les participants devront remettre l'ensemble des pièces suivantes au plus tard **le 1er octobre 2022**, par mail à : info@cinemaforchange.org

- Le film en format MP4 (H264) ou MOV et en résolution 1920x1080px – 24 ou 25fps
- Le trailer du film (pour la promotion du festival)

- L’affiche officielle du film.
- Une photo du réalisateur/réalisatrice
- Un extrait du film de 1 à 2 minutes.
- Une fiche technique avec les informations suivantes : titre, réalisateur, genre, durée, synopsis (en français et en anglais), production, pays de production, année de production, distributeur, thématiques concernées.
- Une image du film au format 1920x1080 (qui sera intégrée au programme).

Toute personne ayant inscrit un film sera informée de la sélection au plus tard le 10 octobre 2022 par email à l’adresse indiquée dans le formulaire d’inscription.

OBLIGATION POUR ÊTRE ÉLIGIBLE

- Il faut impérativement choisir un des trois Prix.
- Il faut impérativement préciser à quel ODD (article 3) se rattache votre court métrage.

LES DATES

- Les inscriptions des courts métrages commencent le **28 juillet 2022** et se terminent le **30 septembre 2022**.
- Le comité sélectionnera d’ici le 20 octobre 2022 les courts métrages illustrant le mieux les ODD (article 3).
- La tournée dans les établissements scolaires débutera entre le 20 et le 31 octobre 2022 et se terminera le 28 février 2023.
- La remise des TROPHÉES aura lieu lors de la cérémonie de clôture du Festival, le samedi 15 avril 2023.

LA SECTION LONG MÉTRAGE

- Le festival sélectionne en priorité des avants-premières, à savoir des films avec une date de sortie prévue en salle.
- Les longs métrages proposés doivent avoir été réalisé dans l’année N-1 de l’édition en cours.
- La durée des longs-métrages doit être comprise entre 60 et 120 minutes (générique compris).
- Le thème du film doit correspondre à au moins un des 17 Objectifs de Développement Durable (cf. article 3 – 3.1)

- Les longs métrages non francophones doivent être sous-titrés en français et anglais ; les longs métrages francophones doivent être sous-titrés en anglais seulement.

3.5 DATES LIMITES DE PARTICIPATION

Les longs métrages peuvent être soumis jusqu'au 31 janvier 2022.

Pour la section « compétition long métrage » les longs métrages sont exclusivement proposés par les distributeurs.

ARTICLE 4 : GARANTIES

4.1 Tout participant, qui adresse son œuvre dans le cadre du présent festival, certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif et unique, et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

4.2 Tout participant au festival accepte, s'il est sélectionné, que son film soit diffusé gratuitement par le festival lors de projections publiques pendant toute la durée du festival. Pour les courts métrages seulement, le participant accepte, en cas de sélection, que le film soit mis en ligne, durant la période du festival, sur une plateforme de visionnage en ligne et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube) du festival Cinema for Change (le festival peut accepter sous certaines conditions de ne pas mettre en ligne les films si la demande est faite en amont par le réalisateur).

4.3 Toute utilisation d'œuvres existantes est réglementée, l'utilisateur devant se mettre en conformité avec les organismes de gestion de droits d'auteurs.

4.4 Le caractère diffamatoire, raciste, pornographique de l'œuvre ou encore susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque (selon le jugement de l'association LES AMIS DU TEMPS PRESSE) sera éliminatoire.

4.5 Après acceptation du règlement, si le film est sélectionné, que le film ne pourra pas être retiré du festival.

ARTICLE 5 : PROCÉDURES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

5.1 Les films pré-sélectionnés seront ensuite soumis aux différents jurys des prix.

5.2 La remise des prix se fera en présence de tous les lauréats (dans la mesure de leur disponibilité).

5.3 Les déplacements et l'hébergement sont à la charge du participant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION OU ANNULATION DU FESTIVAL

Le festival se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent festival si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 : INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, et seulement après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

ARTICLE 8 : TROPHÉES

8.1 plusieurs prix seront décernés lors de la remise des prix du festival.

8.2 Le trophée en forme de témoin symbolise l'esprit du festival.

Composé des noms des 8 réalisateurs du film « 8 » qui est à l'origine du festival et du nom du réalisateur et du film lauréat, il sera remis à chaque lauréat.
